



■ **DECLARATION DE CONFORMITE CE** ■

*

DIRECTIVE 89/686/CEE du 21 décembre 1989, Annexe VI
Arrêté du 18 décembre 1992 – Annexe
Norme: EN352-1 : 1993



Le responsable de la mise sur le marché,

Singer Frères SAS, rue de l'Europe, Zone Eurofret, Craywick, 59279 Loon-Plage (France),

déclare que l'équipement de protection individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après:

Serre- tête passif destiné à la protection contre les effets nuisibles du bruit,
- référence **CASBRUIT** (E10)

est conforme aux dispositions de la directive 89/686/CEE,

est identique à l'Equipement de Protection Individuelle ayant fait l'objet de l'attestation
CE de type **n°0070-427-159-04-98-0017**

délivrée par **l'INRS** Avenue de Bourgogne, BP n°27, 54501 Vandoeuvre cedex
(organisme notifié **n°0070**)

Fait à Longuenesse le 11/02/08

LAURENT SINGER
DIRECTEUR GENERAL

INT/DC2/B/SF/LS/11.02.08/507/6416

Annule et remplace la déclaration INT/DC2/B/SF/LS/11.08.00/507/4071